



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Redevance

Question écrite n° 338

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur l'évasion fiscale considérable en matière de redevance TV Cette situation tenant du mode de recouvrement particulièrement archaïque de celle-ci, il lui demande s'il n'envisage pas de reformer celui-ci.

Texte de la réponse

Reponse. - L'évasion en matière de redevance télévision est difficilement mesurable de manière précise et incontestable. Le taux de fraude découverte lors des opérations de recherche des appareils non déclarés représente 7 p 100 du nombre de comptes ouverts au service (18,6 millions). Ce taux est proche de celui obtenu à partir des données de l'INSEE C'est dire que l'évasion de la redevance doit se situer entre 1,3 million au minimum et 2 millions de comptes au maximum. Cette évasion pose effectivement un problème sérieux mais elle ne résulte pas du mode de recouvrement. Elle tient au fait que la redevance repose sur la déclaration de détention d'un poste récepteur de télévision au moment de l'acquisition. Quoi qu'il en soit, les études engagées récemment, dont certaines à la demande de l'auteur de la question, n'ont pas fait apparaître jusqu'ici de solution satisfaisante de substitution au mode de perception en vigueur. Tous les pays d'Europe sauf l'Espagne, la Grèce et le Luxembourg ont d'ailleurs le même système de redevance avec un service spécialisé chargé de la percevoir au profit du secteur public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 338

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2115